

TULLE, le 26 juillet 2010

**DELEGATION AU MAIRE**

**(Délibération du Conseil Municipal du 17 mars 2008)**

*Secrétariat Général  
KP/CL*

**Arrêtés du 26 juillet 2010**

- N°71 : Arrêté portant, pour régularisation, approbation de l'avenant de résiliation de la convention souscrite avec l'Association « ACTIIF » pour l'occupation d'un local situé dans l'ancienne école de la Roche Bailly.

- N° 72 : Arrêté portant approbation de l'avenant n° 1 souscrite avec l'Association des « Assistantes Maternelles de la Corrèze » pour l'occupation d'un local dans le bâtiment des associations Immeuble TURGOT - 2, rue de la Bride. (Montant de la redevance annuelle 405,24 €).

- N° 73 : Arrêté portant approbation de l'avenant N° 6 à la convention d'occupation de locaux sis Immeuble Turgot par l'Association Amnesty International (Montant de la redevance annuelle 158,36 €).

- N° 74 : Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 215,28 € présenté par ALLIANZ IARD par l'intermédiaire de GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST correspondant au remboursement du sinistre survenu le 28 janvier 2010.

- N° 75 : Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 1 376,52 € présenté par GROUPAMA D'OC correspondant au remboursement du sinistre survenu le 01 février 2010, Rue du 4 septembre et Rue des Martyrs.

- N° 76 : Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 172,86 € présenté par GROUPAMA d'OC correspondant au versement du solde différé suite au sinistre survenu le 03 mars 2010, à l'intersection de l'Avenue Charles de GAULLE et du Quai Edmond PERRIER.

- N° 77 : Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 934,94 € présenté par GROUPAMA d'OC correspondant au versement de la franchise suite au sinistre survenu le 03 mars 2010, à l'intersection de l'Avenue Charles de Gaulle et du Quai Edmond Perrier

- N° 78 : Arrêté portant approbation de la rétrocession d'une concession utilisée au cimetière de Cueille

Le Maire - Adjoint,